

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
17 septembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 21

2025D104

OBJET :
09. MARCHÉ DE
TRAVAUX DE
DÉMOLITION ET DE
DÉSAMIANTAGE D'UN
BÂTIMENT
INDUSTRIEL – SITE
TRAITEX.

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 059-215904004-20250923-2025D104-DE



L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt-trois SEPTEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. NUGOU Boris
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BLANQUART Marine, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. CITERNE Joël
M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
Mme PETITPRET Sabine, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

ABSENT : M. DECREUS Christophe

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par décision du 05 octobre 2023, la commune de Merville a attribué la mission de repérage de l'amiante du site Traitex à la société ALEA Contrôles située à Hazebrouck (59) pour un montant de 2 920,00 € HT soit 3 504,00 € TTC.

En date du 01 Juillet 2024, la commune a attribué une mission d'AMO pour l'accompagnement sur le programme de construction et de démolition à la société NORDSEM située à Lesquin (59) pour un montant de 23 400,00 € HT soit 28 080 € TTC.

Par décision du 14 Novembre 2024, la commune de Merville a attribué la mission structurelle du site Traitex à la société Projex située à Villeneuve d'Ascq (59) pour un montant de 8 200,00 € HT soit 9 840,00 € TTC.

Par décision du 26 Juin 2025, la commune de Merville a attribué le marché de mission de maîtrise d'œuvre de démolition et de désamiantage du site Traitex à la société AD INGE située à Rennes (35) pour un montant total de 23 000 € HT soit 27 600 € TTC.

Par délibération du 17 juin 2025, la commune de Merville a attribué un mandat public relatif à la reconversion du site Traitex dans son ensemble à la société SPL du Nord pour un montant de 107 362,50 € HT – tranche ferme et un montant de 305 962,50 € HT – tranche conditionnelle.

L'enveloppe financière prévisionnelle de ce projet est de 8 837 126 € TTC.

.../...

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 01.10.2025

ID : 059-215904004-20250923-20250104-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

OBJET : 09. MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE DESAMIANTAGE D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL – SITE TRAITEX.

Description du marché

La friche industrielle TRAITEX, située en cœur de ville et en bord de Lys, fait l'objet d'un vaste projet de requalification mené par la commune. Avant toute reconversion, une phase de démolition et de désamiantage est indispensable afin de sécuriser et libérer les emprises nécessaires à la réalisation des futurs équipements publics (salle omnisport, restaurant scolaire, stationnements, espaces publics).

Les travaux concernent l'ensemble des bâtiments industriels, à l'exception de l'atelier des teinturiers, conservé et valorisé. Ce dernier fera l'objet d'un traitement spécifique (mise en sécurité, retrait des matériaux amiantés résiduels) en vue de sa réhabilitation pour accueillir des fonctions sportives et associatives. Cette réutilisation du bâti existant a pour but de conserver une partie du site et de valoriser celle-ci.

La démolition des autres ouvrages intégrera un désamiantage complet, suivi d'une déconstruction sélective et du concassage des gravats sur site afin de favoriser leur réemploi en remblais ou en sous-couches pour les futurs aménagements. Cette démarche permet de limiter les flux de transport, de réduire les nuisances et d'inscrire l'opération dans une logique d'économie circulaire. Certains éléments patrimoniaux, tels que des pignons, pourront également être préservés ou réutilisés (éléments architecturaux marquants et significatifs).

L'opération s'accompagne de contraintes fortes : gestion de l'amiante par des entreprises certifiées, respect strict des normes de sécurité, réduction des nuisances liées à la proximité du collège Saint-Robert et du centre-ville, et coordination avec les futures phases de construction.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 500 000 € HT, incluant le désamiantage, la déconstruction sélective, le tri et la valorisation des déchets ainsi que le traitement spécifique de l'atelier conservé.

Cette étape a pour finalité de sécuriser le site, de préparer le foncier à l'implantation des futurs équipements et de valoriser une partie du patrimoine et des matériaux existants. Elle constitue le socle technique indispensable à la réussite du projet global de requalification de la friche TRAITEX.

L'assemblée délibérante invitée, **à l'unanimité des votes exprimés (21 pour, 7 abstentions** : listes « Merville en Grand » -, « Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale ») décide :

- l'attribution du marché et la signature des pièces du marché après avis de la commission restreinte ;
- l'autorisation par Monsieur le Maire de signer les pièces du marché et tout avenant y correspondant ;
- l'imputation de la dépense à l'article 2315.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents :

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le



La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

